

Nîmes, le 07 juillet 2014

Le directeur académique
des services de l'éducation nationale
directeur des services départementaux de
l'éducation nationale du Gard

COURRIER ARRIVÉ
11 JUL. 2014
BREAU ET SALAGOSSE

Madame ou Monsieur le maire
Mairie de BRÉAU-ET-SALAGOSSE
Place de la Mairie
30120 BREAU ET SALAGOSSE

**académie
Montpellier** 
direction des services
départementaux
de l'éducation nationale
Gard
éducation
nationale

Objet : Mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires
Réf. : loi n° 2013-595 du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la
refondation de l'école de la République ;
décret 2013-77 du 23 janvier 2013 portant réforme des rythmes scolaires.
décret n° 2014-457 du 7 mai 2014 portant autorisation d'expérimentations relatives à
l'organisation des rythmes scolaires dans les écoles maternelles et élémentaires
arrêté du directeur académique de l'éducation nationale du Gard du 4 juillet 2014

Secrétariat général

N°004007-014
Affaire suivie par
Didier Wagner
Tél. : 04 66 62 86 12
Télécopie
04 66 62 86 73
courriel

didier.wagner@ac-montpellier.fr

Direction des services
départementaux de
l'éducation nationale
du Gard
58 rue Rouget de Lisle
30031 Nîmes Cedex

J'ai l'honneur de vous adresser, consécutivement à la tenue du comité départemental de l'éducation nationale et à la publication de l'arrêté fixant l'ensemble des horaires scolaires applicables dans le département du Gard à la rentrée scolaire 2014, l'organisation propre à l'école ou aux écoles de votre commune.

Je vous remercie pour votre implication dans la mise en œuvre de cette réforme.

Horaires scolaires	LUNDI		MARDI		MERCREDI		JEUDI		VENDREDI	
	09h00	12h00	09h00	12h00	09h00	12h00	09h00	12h00	09h00	12h00
MATIN										
APRES-MIDI	13h30	16h30	13h30	15h00			13h30	16h30	13h30	15h00

Pour le recteur et par délégation
le directeur académique,



Christian Patoz